

# **COMPTE RENDU**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021**

**Présents** : Sandrine BALLU, Marie-Pierre BAROUX, Laura BRUNEL, Laurent CARVAT, Pascal FAYOLLE, Antoine GALLAND, Jean-Claude LACROIX, Anne-Marie KOTYLEWSKI, Sébastien LARGE, Magali LEGROS, Fabrice LONGEFAY, Maurice MEGARES, Cécile MORET-NIZET, Jocelyne ORTON, Anne REBOULE, Alexandra RIBEIRO DIAS, Charlotte SOCIE,

Maurice Mégares excusé, a donné pouvoir à Fabrice Longefay  
Emeric Forestier excusé, a donné pouvoir à Fabrice Longefay

Secrétaire de séance : Antoine Galland

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 Décembre 2020 à l'unanimité

### **1. Engagement de réaliser les travaux de sécurisation aux abords de l'école maternelle suite à l'obtention d'une subvention au titre des amendes de police**

Sébastien Large, adjoint, informe le conseil municipal que suite à l'obtention de la subvention au titre des amendes de polices d'un montant de 10 480 € pour le financement des travaux de sécurisation aux abords de l'école maternelle, l'engagement de faire les travaux doit être pris par le conseil municipal et la subvention acceptée. Il indique également que la consultation des entreprises a été lancée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **2 Autoriser le Maire à signer une convention d'occupation précaire pour la location du RDC de l'ancien local associatif Rue Louis-Gaspard Dupasquier**

Monsieur le Maire demande à Martin Tresca de quitter la séance pour ce point, celui-ci étant intéressé par cette affaire. Jean-Claude Lacroix indique qu'une publicité a été faite pour louer le local Rue Louis-Gaspard Dupasquier. Le critère de sélection défini par la commission a été de sélectionner les candidats dans l'ordre de demande. Ce local serait loué avec une convention d'occupation précaire dans l'attente d'une décision du conseil municipal sur le devenir de ce local. Il est proposé de le louer 250 € par mois pour une durée d'un an avec tacite reconduction pour la même durée. Monsieur Lacroix indique que quatre personnes ont répondu à l'annonce dont la première personne était M. Martin Tresca pour sa société MT HABITAT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de louer le local à M. Martin Tresca pour sa société.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de débattre du point six qui traite aussi d'une location d'un local.

### **6 Location du local Orée du Bourg**

Monsieur Jean-Claude Lacroix propose que la commune loue le local l'Orée du Bourg pour un coût de 500 €. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du local brut de béton situé en face de l'épicerie dans le centre du village. Il y a simplement les arrivées d'eau et d'électricité. Laura Brunel demande si ces travaux seront à la charge de la commune. Jean-Claude Lacroix répond qu'il faudrait avoir le moins de frais possible pour la commune. Il propose de le louer avec une convention d'occupation précaire au prix de 500 € dans l'attente d'une décision de la commune sur le devenir de ce local. Il demande au conseil municipal l'autorisation de diffuser une annonce pour la location de ce local. Il précise qu'il recontactera la personne arrivée en deuxième position pour la location du local rue Louis-Gaspard Dupasquier.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **3 Dégrevements des loyers liés à la crise sanitaire COVID-19 pour les loyers suite au deuxième confinement**

Monsieur le Maire demande à Laurent Carvat de quitter la séance pour ce point, la sœur de ce dernier étant concernée.

M. Jean-Claude Lacroix rappelle que lors du premier confinement, le conseil municipal avait accepté un dégrèvement de 50 % des loyers de Mme Julie Vigier, ostéopathe et Mme Sandrine Cavat, restaurateur et toutes deux locataires de la commune. Pour ce second confinement, une proposition de dégrèvement du loyer du restaurant Carvat de 308 € par mois pour une durée de deux mois est proposé car elle ne peut exercer pleinement son activité contrairement à Mme Vigier, ostéopathe qui a pu continuer. Il est précisé que le restaurant Carvat a mis en place de la vente à emporter pour essayer de limiter les pertes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **4 Commission finances de la CAVBS : Proposition d'un élu pour cette commission**

Monsieur le Maire rappelle que la CAVBS a créé ses commissions et avait proposé que des élus de chaque commune puissent être membres, ce qui a été fait lors de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2021. Monsieur Maurice Mégares a informé le conseil municipal lors de la dernière séance qu'il souhaitait se retirer de la commission finances de la CAVBS. Monsieur Jean-Claude Lacroix étant maintenant adjoint « Administration générale et finances », il demande à pouvoir intégrer la commission finances de la CAVBS.

Le conseil accepte à l'unanimité que Monsieur Jean-Claude Lacroix remplace Monsieur Maurice Mégares comme délégué à la commission « finances » de l'agglo.

#### **5 Cimetière communal : Répartition du produit des recettes des concessions entre le CCAS et la commune**

Monsieur Jean-Claude Lacroix adjoint aux finances, propose de modifier la répartition des recettes des concessions du cimetière à savoir à ce jour 1/3 pour le budget du CCAS et 2/3 pour le budget de la commune. Il propose que 100 % des recettes soient versées au budget de la commune. Il indique que le manque à gagner pour le budget du CCAS serait compensé par une subvention de la commune au CCAS plus importante. M. Lacroix précise que l'objectif est de clarifier et de faciliter la gestion. M. Pascal Fayolle et Mme Marie-Pierre Baroux soulignent que cette ressource qui était acquise pour le CCAS devient dépendante de l'attribution de la subvention de la commune au CCAS. M. Fabrice Longefay, Maire, précise que cela ne sera pas immuable et que si un futur conseil municipal veut rétablir le système précédent ce sera tout à fait possible.

Le conseil municipal accepte à la majorité moins une abstention et un vote contre.

#### **7 Avenant n°3 au lot n°11 concernant le marché de travaux de l'école maternelle-restaurant scolaire**

Monsieur Laurent Cavat, délégué aux travaux, informe le conseil municipal que suite au passage du Bureau Véritas, il s'avère qu'il est nécessaire d'installer un flash lumineux de sécurité pour les malentendants dans les sanitaires. Le montant de cet avenant est de 487.52 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **8 Avenant n°1 au lot n°9 concernant le marché de travaux de l'école maternelle-restaurant scolaire**

Monsieur Jean-Claude Lacroix, adjoint aux travaux, informe le conseil municipal que cet avenant porte sur une plus-value concernant la pose de carrelage et une moins-value sur de la faïence, un siphon de sol, barre de seuil et tampon inox. Il y a plus de moins-value que de plus-value, l'avenant est de – 1688.76 € par rapport au marché de base.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **9 Lancement d'un marché à procédure adapté pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et les personnes âgées**

Mme Charlotte Socié, adjointe aux affaires scolaires, informe le conseil municipal que le marché actuel avec la société RPC pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide avait été conclu pour trois ans et se termine le 31/8/2021. Mme Socié précise que des modifications notamment sur l'équilibre alimentaire ont été

proposées par la commission des affaires scolaires concernant le cahier des charges qui sera publié lors de la consultation des entreprises à savoir : un repas végétarien une fois par semaine, 20 % de bio chaque jour avec un repas bio par mois. Les contenants seront à minimiser, la réduction des déchets devra être favorisée. Une variante sera incluse soit un repas à quatre composantes au lieu de cinq (l'entrée ou le fromage est enlevé) tout en sachant que s'il n'y a pas de fromage, le laitage se retrouvera dans les autres plats. Marie-Pierre Baroux indique que cette proposition permettra aux enfants d'avoir plus de temps pour manger. Laurent Carvat se demande si un repas sans entrée va être suffisant pour des enfants de CM1-CM2. Charlotte Socié lui répond que lorsqu'il n'y aura pas d'entrée, il y aura deux accompagnements. Elle indique également que la commission a essayé avec les communes voisines de mutualiser mais que cela est très difficile car les contrats ne se terminent pas aux mêmes dates, dans certaines, le restaurant scolaire est associatif et non communal, les besoins étant trop différents entre chaque commune cette possibilité s'est avérée non réalisable. Marie-Pierre Baroux informe que lors des vacances de la Toussaint, l'association des familles a fait appel à un traiteur pour le centre de loisirs et que les enfants et animateurs ont été ravis. Il est précisé qu'ils pourront bien entendu répondre à cet appel d'offre. Le conseil accepte à l'unanimité le lancement d'un marché à procédure adaptée.

### **Questions diverses :**

#### **Personnel communal :**

Fabrice Longefay, Maire, informe le conseil municipal que M. Nicolas Rosa est arrivé comme adjoint technique le 4 janvier 2021 en remplacement de M. Armand Monfray qui part à la retraite et M. Cyril Rosello, adjoint technique, arrivé le 11 janvier 2021 en remplacement de M. Anthony Gillibert qui n'a pas souhaité renouveler son contrat en fin d'année. Tout se passe bien. La première des tâches a été de faire le rangement et le tri des locaux techniques, ce qui a permis de mettre en évidence quelques lacunes au niveau du matériel. Ces dernières ont été comblées pour permettre le bon fonctionnement des services techniques. Le déneigement s'est bien déroulé et le conseil municipal félicite les agents techniques pour l'efficacité et la réactivité.

#### **Syndicat Mixte du Beaujolais :**

Fabrice Longefay maire, indique que ce syndicat souhaite la nomination d'un délégué filière « forêt-bois ». Antoine Galland propose sa candidature. Acceptation de l'ensemble du conseil.

#### **Communication :**

Alexandra Ribeiro Dias adjointe à la communication, souligne le succès de la mise en ligne du questionnaire pour l'enquête sur l'intérêt pour les vélos électriques. 50 réponses en une journée après diffusion sur panneau pocket, facebook et le site internet de la mairie. Mme Brunel souligne l'avantage de ce système qui fournit automatiquement une synthèse des résultats de l'enquête. La commission va faire la synthèse de l'ensemble des réponses. Laura Brunel demande si le cahier de doléances mis en place pour recueillir les avis des habitants concernant les essais de sens de circulation rue Dupasquier doit être sous forme papier ou s'il peut être mis sous forme informatique et en ligne. M. Large précise que sur le site de l'agglomération, le cahier de doléances a été mis informatiquement.

Alexandra Ribeiro Dias indique que Facebook et panneau pocket sont toujours un succès et le nombre d'abonnés respectifs continuent d'augmenter.

Le bulletin municipal a été distribué physiquement en décembre et est en ligne sur le site internet de la commune. Le prochain flash sera édité en avril, la commission travaille à sa réalisation.

Alexandra Ribeiro Dias indique que la rubrique réservée aux élus sur le site de la commune (intranet) une nouvelle rubrique a été créée pour mettre en ligne les comptes rendus des commissions de l'agglo.

Mme Ribeiro-Dias remercie Mme Orton ainsi que son fils pour la mise à disposition de la vidéo décrivant Blacé par une vue aérienne de la commune pour la présentation virtuelle des vœux à la population de M. le Maire.

Mme Alexandra Ribeiro-Dias annonce sa démission de sa fonction d'adjointe et d'élue au sein du conseil municipal. Mme Ribeiro-Dias exprime les motivations personnelles de sa décision évoquant son incapacité de continuer « dans un milieu anxigène où règne la manipulation, les mensonges et la malveillance »

### Travaux :

Jean-Claude Lacroix, adjoint aux travaux, indique que des difficultés persistent pour lever les réserves sur les travaux effectués par l'entreprise FONBONNE pour le chantier de la nouvelle cantine. La communication avec la dite entreprise est difficile même par l'intermédiaire de l'architecte. Les délais d'intervention se rallongent dans une attente sans explication. Les travaux extérieurs devraient être terminés d'ici fin février (bardages, crépis, espaces extérieurs). Concernant le portail, les barrières, les rampes d'accès, des nouveaux devis ont été demandés, les travaux vont donc mettre plus de temps à être réalisés.

Jean-Claude Lacroix informe que des devis ont été demandés pour la réfection du toit de l'école maternelle, le pavage du cimetière (allées non pavées actuellement ainsi que pour la réfection des pavés réalisés il y a une dizaine d'années et qui s'affaissent) et pour la modification du parvis de la mairie afin de rendre l'accès plus facile.

Concernant le cimetière, Laurent Carvat souligne que des pavés s'affaissent lorsque les pompes funèbres ouvrent les caveaux car ils sont obligés d'enlever les pavés puis de les remettre. Il explique que ces travaux sont à la charge des propriétaires de la tombe.

### Finances :

Jean-Claude Lacroix, adjoint aux finances, informe le conseil municipal que la centralisation par la commission finances des besoins budgétaires de toutes les commissions est terminée. L'opération de tri et classification est en cours pour déterminer les priorités et faire concorder au mieux les besoins avec les ressources financières de la commune. L'exercice précédent est en train d'être clôturé et va permettre d'avoir une vue d'ensemble sur les finances de la commune. Il indique que la commission va travailler en février sur le budget 2021.

### Environnement :

Sandrine Ballu adjointe, informe que la distribution des sacs jaunes s'est bien passée et a été appréciée par les Blacéens. Elle précise que cette distribution était organisée pour éviter un défilement trop important de personnes au secrétariat pour récupérer leurs sacs jaunes, ce qui gênait le fonctionnement quotidien en mairie. Les personnes venues récupérer leurs sacs ont été informées de la distribution par panneau pocket (33 personnes), par facebook (9 personnes), par le site internet de la commune (6 personnes) et enfin par le bouche à oreille (4 personnes).

Concernant le questionnaire sur les vélos électriques, Sandrine Ballu donne les premières statistiques : L'intérêt serait plus pour un usage de loisir que pour des trajets quotidiens. Une dizaine de sondés serait intéressés par de la location de courte durée. A voir comment la mairie peut apporter une réponse à cette demande. Près de 26 personnes ont rapporté le questionnaire papier en mairie et 50 personnes ont répondu au questionnaire en ligne sur Facebook.

Sandrine Ballu évoque les plaintes concernant les ballets incessants de tracteurs venant déposer de la terre chez un particulier. La mairie intervient dès qu'elle le peut pour les questions qui sont de son ressort (détérioration de voies communales) mais elle ne peut pas interdire la circulation des tracteurs d'autant plus quand il s'agit de routes départementales car seul le département est responsable de ces routes (y compris quand elles sont souillées de terre). Cependant, le Maire informe régulièrement les services du département des différentes plaintes déposées en Mairie et de la dangerosité des routes suite à la souillure des routes départementales suite à ces ballets incessants de tracteurs.

### Géopark :

Sandrine Ballu indique avoir reçu une invitation pour l'assemblée constitutive le 31/01/2021. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à elle.

### CCAS :

Sandrine Ballu vice-présidente du CCAS, indique que les cartes de vœux faites par les enfants de l'école et distribuées aux anciens de la commune ont été appréciées. Il y a eu une réponse pour Noé Galland de la part de la personne qui l'a reçue et a été touchée par sa carte de vœux.

Concernant la randonnée pédestre de 2021, elle informe que celle-ci figure bien dans le guide des randonnées.

#### Vivre ensemble :

Le document de demande de subvention qui sera envoyé à toutes les associations a été modifié et amélioré. Ceci permettra de mieux connaître les associations de la commune.

Concernant la convention d'utilisation des locaux communaux, la commission a décidé de reporter ce dossier en 2022 afin de laisser passer la crise sanitaire.

Concernant le terrain de foot, des conseils et des devis ont été demandés pour améliorer l'état de la pelouse et avoir un entretien adapté à notre terrain.

#### Affaires scolaires :

Charlotte Socié, adjointe aux affaires scolaires, informe qu'un nouveau protocole renforcé est en place au restaurant scolaire (les enfants mangent par classe et toujours à la même place, les masques des enfants de l'école élémentaire sont enlevés au dernier moment pour manger). Tous les aliments sont servis par les agents, les enfants ne touchent plus le pain et n'aident plus à débarrasser en fin de repas. Les locaux sont aérés régulièrement. L'achat des purificateurs d'air a donc été un bon investissement et ils sont donc très utiles notamment dans la salle du restaurant scolaire. Les retours sur la nouvelle cantine sont bons, il y a moins de résonnance même s'il y a toujours du bruit.

Fabrice Longefay et Charlotte Socié remercient les parents d'élèves, les agents communaux et les conseillers municipaux qui ont aidé à l'installation du mobilier dans la nouvelle cantine. Un pot de remerciement sera organisé dès que les conditions sanitaires le rendront possible.